## LA MUSIQUE ET L'ÉCOLE

## Une lettre de M. Léon Frapié

Paris, 12 juillet 1933

Monsieur le Directeur des Nouvelles Musicales

Je pense que les Nouvelles Musicales entreprennent l'œuvre la plus utile au point de vue moral el au point de vue social, en aidant par le journal au développement de l'éducation musicale et du goût de la musique.

Présentement, je veus m'en tenir à quelques considérations qui se rapportent au fait que la préparation d'un film m'a fait reloumer récemment auprès des tout jeunes enfants.

Parmi les etablissements scolares, c'est à l'école maternelle, proportionnellement, que l'on fait le plus de musique — sous la forme chantante — et même on y trouve toujours un prano, et l'on doit bientôt s'y servir de gramo-

Les mouvements d'ensemble, les déplace-ments, les mises en rang, les jeux ont lieu avec accompagnement de chansons.

Le chant apprend la discipline et la sociabithe il est d'un enseignement excellent pour les tout petits, à cet âge où la chose qui importe au premier chef est l'éducation du cœur.

La musique est d'une ressource précieu pour l'institutrice dans les moments où elle recueille des observations inquiétantes ou désolantes, dans le genre de celles-ci

De pawres petits ont été brutalises, ils ont eté maltraiés, au mépus de toute raison, de toute justice, de toute sensibilité. La peine, par réaction logique, va faire entrer dans leur cœur des sentiments rancuniers, plus ou moins mal-

D'autres innocents, dans un état de santé pré-caire, mal soignés, mal nourris, tarés par héré-dité, se laissent aller à l'apathie, à la tristesse, ils restent sans parler, sans jouer.

D'autres ont été témoins de choses déplorables : dans leur naiveté inconsciente, ils les racontent, ils posent des questions effrayantes.

L'institutrice, par amour de ces enfants, ne peut prononcer des paroles directement appropriées; elle est devant un mal auquel on ne peut qu'appliquer un calmant immédiat, un révalsif moral. Sa meilleure ressource est la douce charison qui emmène les martyrs, les souffreteux, les offensés, loin de leur misère, loin des laideurs et des tristesses.

Quand elle a montré une attention suffisante et distribué quelques soins, quelques caresses, gentiment, délicieusement, sans préambule, elle donne le signal d'un chant collectif, comme si c'était la réponse la plus naturelle du monde à offrir à chacun en ce qui le concerne. Et, en effet, instantanément, par le miracle de la musique, les petils éprouvés, les petils « en dan-ger » sont transfigurés, ils exhalent de tout leur cœur la douceur harmonieuse, ils sont pansés, ils sont consolés, ragaillardis et satisfaits.

En constatant ainsi le bienfait incommensurable du chant à l'école, nous pouvons déclarer qu'il est indispensable que les instituteurs et les institutrices plent pourvus d'une éducation musicale largement développée. Nous ajou-terons que la Divine Musique leur donnera une qualité d'âme supérieure, qu'elle ajoutera à la noblesse de leur

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'exssion de ma haute considération.

Léon FRAPIÉ.



## Extrait du rapport de M. Monnet, député, rapporteur du budget des Beaux-Arts

Driver part non a nine heurenx de coune fin a nos lecteur un extrant du rap-port du hodget des lecurs vi s présente por M. Monnel, depute et rapporteur de ce bud-get

s. La Musique dail cesser d'être un mit d'agriuent. Elle doit être considerée comme un mojern d'odication et comme un mojern de la presonne humané un moitre litre que l'enseignement du desentir et le la misique posseiu sur l'enseignement de la misique posseiu une valeur éducative de premier ordre, et ées enseignements derraient (pairre dans nes programmes septances autrement que comme des études quasi-facultatives, encompanies, cumiqueses. La home volonté des matires chargés de ces enseignements dans les écoles primaires — et ces matires es en le est trop souven dementie per unis elle est trop souven dementie per une incompatence foncière. Il est donc nésessaire que l'école Normale prégare l'instituteur a cetta fonction pédagogique étendue un dessin et au chard.

Line menace continue à planer sur les proposseurs delègués à l'enscignement de la Musique (dans les E. N.), et il servit nécessaire de bien préciser que l'enseigne-ment musical doll être spécialement confié à des projesseurs pourvus du « C. A. à l'enseignement du chont et de la musique dans les lécoles normales et les Ecoles pri-maires supérienres ».

maires superlences o.

En ce qui concerne l'enseignement primaire, la commission instituée par M le Président Herriot en 1929 a réclamé qu'une préparation efficace des instituteurs à l'enseignement de la Musique soit organisee dans les Ecoles Normales et elle, constate ainsi la carence actuelle de cette préparation à pru-près partout. Elle siquale le danger qui résulte de l'emploi du violon dons les léçons de musique faites en classe aux élères ; elle réclame l'interdiction de cet emploi et que soit prescrit l'usage exclusif d'un instrument à sons

and types.

A ces ment, poynons encore celul-ci :
les cours de musique dans les écoles doivent réduire au strict minimum l'enseignement de la théorie et se burner à des exercices de chant de une au plusieurs votil). A
cet ègral, le choix doil se porter sur l'une
des trois méthodes qui ont fait leur préuve.
Méthodes Gédalge, baterose et porticulière
ment Méthode Chevois qui a dépi donné de
si heureux résultats dans la region parsienne et dans diverses écoles de province,
et que son auteur définit dans les termes
subraits.

a Paire apprécier, connaître et reconnai-tre la vie des sons, les faits sonores, con-crets, par l'éducation de l'oreille. « Former le goût musical, par les chants

et anditions.

« Former la voir des enfants.

a Reprossor font of qui est d'ordre intel-lectuel. Théorique, lectinique, over les en-fants de 6 et 9 ans, — et notommet l'étude du graphique usuet — en faveur de la voir, de l'orelle, du goul, en faveur d'une éducation sen orielle, rivinte, al-trayante.

Faire appel à l'activite auditi , vo-cale, effective et corporelle pour foire en-tir et interpréter le tauteur d'ons les

rytunes.
N'entreprendre l'etude de june usuels qu'après une sufficiale formation musicale, lorsque la choie ignifée le idées sonores sont comme et reconnes Orienter néttement le tu

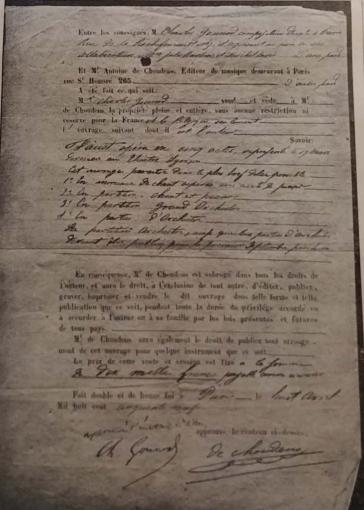
The mains of constanting and the particular descriptions of the particular description of the pa

Il foudrait également que fussent rappo-lées aux inspecteurs primaires les de post tions règlementaires concrant la Alia

Aujourd'har, les dispositions reglemen-taires qui font pourtent à la Musique me place si réduille, sont trop sont ent des nues lettre marte, si même dies ne sont pas combultuse. Combien d'inspecteur primaires se désuiteressent de la Musique ou la considèrent avant taut, comme une surcharge à des programmes dejà bap tourds l'

Il est done necessaire qu'à l'insignificate éprenie de musique du C.E.P. sui substitute une éprenie de C.E.P. sui substitute une éprenie que contraire de soi page, bien comprise à treixe uns l'enfant dell'eprenie l'insignification de l'insi

Hest et dent que dan in jaibles agato-merations c'est instituteur qui doit in-tier l'enfant a la marque, ist u est utile d'insister sur la rature de ce rôle essen-tiel. Lo mi sion de tratificieur se borne à éveiller le gont misse de la donner le notions définement les plus simple, rela-tives à l'intonaton des m., à la lecture des notes, a la parent on de rythmes



## Une innovation dans les examens de l'Université

On nous signale officieusement une innovation intéressante dans l'Université. L'audernier, le jury du professorat d'Histoire des Ecoles primaires supérieures avait inscrit au programme de l'examen une question relative à l'art en France aux xvir et xvirr siècles, en spécifiant que la musique devrait être considérée comme y étant comprise

Or, nous apprenons avec plaisir que, ces jours derniers, au cours de la session, deux candidats ont été appelés à faire des leçons de la durée d'une demi-heure sur la Musique française au XVIII siècle et sur la musique française au XVIII siècle.

N'est-ce pas, en effet, une nouveaux sensationnelle d'inviter des professeurs d'Histoire à ne pas perdre de vue que la musique fait partie de la civilisation d'une époque, et à orienter leur enseignement en conséquence? Cette leçon profitera-t-elle à d'autres examens?

